



LAC ET REFLETS

Revue de l'environnement et du patrimoine du bassin annécien

L'éditorial

Chers amis,

Quelques bonnes nouvelles cette fois-ci : après l'annulation du PLU de Talloires en 2015 nous avons obtenu cette année l'annulation partielle du PLU de Doussard pour les mêmes raisons, c'est-à-dire l'absence de respect de la Littoral, ce qui a pour conséquence de protéger les hameaux de ces deux communes sur lesquels une densification et une extension déraisonnable était programmée comme par exemple au hameau de Verthier où un programme de 63 logements prenait la place de belles terres agricoles. Reste à savoir si le PLU Intercommunal des Pays de Faverges en tiendra compte. Le commissaire enquêteur n'ayant pour l'instant pas rendu ses conclusions, l'affaire est au point mort.

Par ailleurs deux affaires importantes sont en cours : le projet de Centre de congrès sur la presqu'île d'Albigny et la réalisation de la Voie Verte sur la rive est du lac. Pour la première voir l'article qui lui est consacré dans ce numéro quant à l'autre nous pourrions peut-être éviter le massacre de la rangée d'arbres située entre Menthon et Veyrier et aussi le saccage de la dernière portion de rive naturelle du lac entre Glières et Balmette. L'affaire est en attente de jugement à la Cour d'Appel de Lyon.

Je voudrais revenir sur un sujet déjà évoqué qui est celui de la participation des adhérents à la bonne marche de notre association. Nous ne sommes pas tout à fait assez nombreux au Conseil d'Administration pour nous occuper de tout avec l'efficacité requise. Le point qui pêche le plus est celui de la communication. Nous avons le site internet que vous connaissez tous mais personne pour s'en occuper, aussi je lance un appel, dans l'espoir que l'un de vous accepte d'y consacrer un peu de temps. Ce n'est pas un très grand travail qui prend beaucoup de temps, mais une mise à jour de nos actions faite de temps à autre rendrait un grand service, et surtout serait susceptible de faire venir vers nous de nouveaux adhérents comme de fidéliser ceux qui le sont déjà.

Nous comptons sur vous !

Bien amicalement.

Alain Moysan
Président d'ALAE

• AU SOMMAIRE

pages

• **PROJET DE CENTRE DE CONGRÈS (CESC) SUITE** 2

• **(C.E.S.C) - LES ÉLUS DE LA C2A DÉCLARENT LE PROJET « D'INTÉRÊT GÉNÉRAL ».**

• **LES ÉLUS SONT-ILS LES SEULS RESPONSABLES ?** 3

• **VOIE VERTE RIVE EST, TRAFIC ROUTIER ET URBANISATION DU LAC** 4-7

• **LETTRE DE GEORGES POMPIDOU À JACQUES CHABAN DELMAS** . 8

• **POÉSIE DU LAC** 9

• **LE MOT DE PATOUÉ** 10

• **APPEL À DONS "SAVE" FRAPNA** 10



Projet de Centre de congrès (CESC) suite...

Dans la précédente édition de Lac et Reflets, parue avant l'enquête publique, nous avons rappelé notre opposition à ce projet en raison de son incompatibilité avec les objectifs de protection de la Loi littoral. Nous rappelions également notre réserve de principe sur les dépenses de prestige financées par des fonds public, en regrettant que pour nombre de notables locaux cette idée reçue soit considérée comme utile au développement local.

Des faits nouveaux sont intervenus depuis.

Tout d'abord la justice administrative s'est prononcée en précisant que le SCoT ne permettait pas de s'affranchir des contraintes de la Loi Littoral et en confirmant le jugement qui avait annulé les dispositions permissives du PLU d'Annecy-le-Vieux. Rappelons que les motifs

d'annulation étaient le non respect des principes de protection «des parcs et ensemble boisés significatifs». et l'importance démesurée du projet qui ne respectait pas le principe «d'extension limitée de l'urbanisation». Ceci fournit des bases solide à d'éventuels contentieux.

L'enquête publique a confirmé, sans surprises, que ce projet ne relevait pas de l'intérêt général.

ALAE ne conteste en aucune façon l'intérêt d'une structure dédiée à l'accueil de ce type de manifestations, mais que **ceci ne doit pas se faire au détriment de la qualité paysagère des rives du lac d'Annecy, et que la Loi Littoral doit s'appliquer !**

Bruno Perrier

Liste de photos non exhaustive !



Villa le Sud ou villa Abeille



La Réserve av. d'Albigny



Avenue d'Albigny



Avenue d'Albigny



Avenue d'Albigny



Avenue d'Albigny



Villa Chantal, fb. des Balmettes



Chemin de laTour la Reine



Chapelle de l'ancien hôpital



Pavillon de l'ancien hôpital



Ancien hôpital aux Marquisats



Collège Saint-François



Avenue de Thônes



Avenue de Cran-Gevrier



Rue de la préfecture



Si vous disposez de photos de bâtiments, d'arbres de caractère ou remarquables, ayant disparus à jamais des villes riveraines du lac d'Annecy, merci de les envoyer par mail à ALAE. > NB : penser à légénder les images.

Centre d'Expositions, de Séminaires et de Congrès (C.E.S.C) - Les élus de la C2A déclarent le projet «D'intérêt Général». Les élus sont-ils les seuls responsables ?

Le 23 mai, un vote largement majoritaire à la C2A déclarait que le projet du C.E.S.C sur la presqu'île d'Albigny était « d'intérêt général » se prononçant très clairement contre le rapport des trois commissaires enquêteurs qui avait largement exposé tous les points négatifs de ce projet qui, selon eux, ne pouvait pas être déclaré d'utilité publique.

Le but de cette manœuvre était clair : permettre au Préfet de déclarer ce projet d'utilité Publique, contrairement aux recommandations des commissaires enquêteurs.

Le maire de Cran-Gevrier, et deux élus d'opposition d'Annecy et d'Annecy-le-Vieux ont largement fait part de leur opposition à ce projet de CESC, tout du moins sur la presqu'île d'Albigny, mais les élus à la C2A opposés à ce projet sont largement minoritaires.

Quant aux maires d'Annecy et Annecy-le-Vieux, pour justifier ce projet, l'un de leurs arguments est imparable : ce projet était clairement annoncé lors des dernières élections municipales. Les citoyens des communes d'Annecy et d'Annecy-le-Vieux les ayant majoritairement élus, c'est donc la volonté des électeurs qui s'exprime. Ils ont donc une totale légitimité pour entreprendre ce projet.

Toutefois, sur Annecy comme sur Annecy-le-Vieux, aux dernières municipales, il y a eu 50 % d'abstention ! Et pourtant, sur toutes les listes en présence à Annecy, une seule avait clairement annoncé qu'elle était favorable à ce projet (celle de J-L Rigaut bien sûr) toutes les autres étaient contre.

Parmi tous les opposants à ce projet, combien se sont abstenus d'aller voter aux municipales, au premier et/ou au second tour ? Il ne s'agit pas ici de prôner en faveur de tel ou tel parti politique, c'est d'ailleurs interdit par les statuts de l'ALAE. Je pense cependant que lors d'une élection locale, il me paraît inopportun de s'abstenir (ou même de voter NUL) lorsque des candidats ont des visions diamétralement opposées sur des projets fondamentaux qui peuvent impacter directement la vie locale selon que ces réalisations seront ou pas mises en œuvre. Je suis ainsi pour ma part foncièrement convaincu qu'avec plus de votes exprimés, les mairies d'Annecy et d'Annecy-le-Vieux auraient pu changer de majorité

et ce projet de CESC sur la presqu'île d'Albigny serait (enfin) mort-né.

Il en aurait été de même pour le projet du tunnel sous les Semnoz, que notre association combat mais que le président et le vice-Président de la C.A.A sont bien décidés, là encore, à poursuivre. Tout espoir n'est cependant pas perdu pour ce projet de CESC, car comme l'a prévu le maire adjoint à l'environnement d'Annecy, nous ne manquerons pas de continuer la lutte sur un plan juridique et restons convaincu que la loi littoral n'est pas respectée dans ce projet de CESC. Un recours gracieux va dans un premier temps être déposé, en partenariat avec d'autres associations, suivi éventuellement d'un nouveau⁽¹⁾ recours au Tribunal Administratif, avec vraisemblablement le recours à un avocat, spécialiste en matière du droit de l'environnement.

J'en appelle donc à tous les opposants à ce projet et les invite donc à (ré)adhérer à notre association et/ou à nous faire un don pour financer ce nouveau recours juridique à venir (voir formulaire en dernière page).

Cet appel s'adresse particulièrement aux opposants à ce projet, abstentionnistes aux dernières municipales, car à l'image du sous-titre de cet article, ils sont, selon moi, aussi en partie responsables de ce projet du CESC.

Je vous invite tous aussi à aller voir le très bon article de la conseillère régionale Fabienne Grebert. <http://fabienne-grebert-conseillere-regionale-auvergne-rhone-alpes.blog4ever.com/1734-a-52-la-democratie-participative-lemporte-contre-le-centre-des-congres-dannecy>

Je vous remercie par avance pour l'aide financière que vous pourrez nous apporter par vos dons.

Le trésorier de l'ALAE, Patrick Caillet

(1) Lors d'un premier recours mené par 4 associations (dont l'ALAE) et un particulier, le Tribunal Administratif nous a donné raison et annulé la modification du PLU d'Annecy-le-Vieux, nécessaire à la réalisation de ce projet de C.E.S.C. Jugement confirmé en appel qui a contraint la mairie d'Annecy-le-Vieux à verser la somme globale de 2 000 €, soit 400 € par requérant. Nous avons reçu cette indemnité le 22 juin mais, hélas, elle ne recouvre pas totalement nos frais d'avocat.

Voie Verte rive Est, trafic routier et urbanisation du Lac > 30/06/2016

Nous sommes tous cyclistes !

C'est pour cela qu'à plusieurs reprises depuis la première enquête publique de 2007, à laquelle elles avaient présenté leurs contributions pour de meilleurs aménagements cyclables, certaines de nos associations ont écrit au Président du Conseil Général (CG74) devenu Conseil Départemental (CD74) et au Préfet de la Haute-Savoie pour attirer à nouveau leur attention sur l'erreur conceptuelle d'une piste bidirectionnelle jouxtant partiellement la RD sur la rive Est exigüe et sa dangerosité liée au relief mouvementé. Les accidents, soulignés par les gros titres de la presse locale en juillet 2015, et les efforts financiers consécutifs de sécurisation (1.100.000€) de la voie verte rive Ouest, presque horizontale pourtant, confirment malheureusement la justesse de leur avertissement d'expérience pour la voie rive Est qui présente des difficultés techniques (croisements avec montées soutenues et descentes rapides). Et sur l'absence piègeuse de logique : que vont faire les néo-cyclistes, attirés par une «voie verte», et leurs enfants en arrivant aux granges de Talloires où cette dernière s'arrête brusquement : emprunteront ils la chaussée dans le flot des voitures ou préféreront ils oser à contre sens la bande cyclable montante?

Nous sommes tous piétons et marcheurs !

C'est pour permettre et encourager l'activité la plus naturelle pratiquée à tout âge que nous avons attiré l'attention du CG/CD74, celles du Syndicat Mixte du lac d'Annecy (SILA) et de Mairies de la rive Est sur l'intérêt d'un sentier piétonnier du tour du Lac balisé et sécurisé ainsi que sur la nécessité de trottoirs-autant que faire se peut- dans les traversées de villages. La marche devrait être bonne pour la santé. Tous peuvent apprécier l'étroit «marchepied» de Chavoire frôlant 4 m de piste cyclable bidirectionnelle, ou le trottoir, entre le rond-point de la Poste et la cinémathèque (téléphérique) de Veyrier, sur lequel marcher en crabe évite de se faire happer le bras. Il serait aussi question de supprimer les 120 arbres qui protégeaient les piétons des ardeurs du soleil entre Veyrier et Menthon et marquaient ce grand paysage. Le Président Pompidou se retournera dans sa tombe, qui, exprimant à Jacques Chaban Delmas sa «volonté de sauvegarder partout les arbres le long des routes» demandait (en juin 1970) à son Premier ministre «de donner des instructions précises pour que sous divers prétextes (vieillesse des arbres, demandes de municipalités circonvenues et fermées à tout souci d'esthétique, problèmes



financiers que posent l'entretien des arbres...), on ne poursuive pas dans la pratique» (d'abattage Ndlr). Sans oublier le rôle des arbres dans l'absorption du CO², peu connu à l'époque.

Nous sommes tous attachés à la qualité exceptionnelle du site et à la sauvegarde du lac d'Annecy !

C'est pourquoi nous avons demandé aux exécutifs de mettre fin à l'artificialisation et à l'urbanisation de notre petit lac alpin qui déjà, en 2009, l'avaient empêché d'être classé au patrimoine mondial de l'Unesco. Depuis, la largeur de l'enrobage de bitume en rive Est dépasse 11 à 12 m comme on peut déjà le constater à Chavoire à Menthon ou à Balmettes. Le choix inconséquent du bidirectionnel conduit à doubler la largeur de voie bitumée par rapport à celle de deux couloirs de part et d'autre de la chaussée des voitures et à construire des murs de soutènement de 3 à 6 mètres (Chavoire, Balmettes...) dont la valeur esthétique n'est pas à la hauteur, surtout vue de la rive Ouest et du lac. En revanche ils réfléchiront désagréablement la chaleur du soleil, tous les cyclistes le savent. Il s'agit dès lors d'un équipement structurant et non plus d'un aménagement cyclable comme annoncé abusivement dans le dossier d'enquête publique.

Encore faudrait-il que les travaux réalisés soient conformes à l'autorisation qui précise : «les pistes bidirectionnelles auront une largeur de 3 m, ou 2,50 m dans les zones topographiquement difficiles». Deux associations ont constaté des dépassements (+ 33 %) qui ne peuvent pas, sur près d'1 km, être assimilés à des bavures de chantier: en 12 points de mesure sur le tronçon Menthon-Écharvine les largeurs sont de 4 m, avec des maxima de 4,15 m et 4,20 m. Le Conseil départemental, interrogé, n'a pas disconvnu de ces «sur-largeurs» (sic), pas plus qu'il n'a contesté une majoration de coût accordée à «+ 30 %». Sans rapport avec l'inflation. Qu'en est-il, par ailleurs, du respect de la légalité pour les travaux en cours (tranche T6 La Conche- Balmettes), qui taillent la montagne et surplombent la rive sauvage du petit lac?

Nous sommes tous attentifs à la dépense publique et à l'opportunité des arbitrages !

Le budget annoncé lors de la présentation du projet à la Presse le 28/09/2012 était précisément de 22,391,840,53€ (acquisitions foncières comprises) pour une longueur de 14 km en rive Est, soit 1,599,417€ du km de parcours de loisirs (intermittents) à 99 %. Le cout réel pour les contribuables devrait «exploser» le budget :



3,630 M€ affichés sur le chantier pour 1,5 km à la dangereuse côte de Chavoire (tranche T3 2013) contre 5,4 M€ réalisés (réunion de Faverges du CD le 5/04/2016) et 3,2 M€ budgétés initialement (réunion SILA du 14/05/2012), soit + 69 %; 4,397 M€ affichés en 2014 (contre 2,2 M€ annoncés le 14/05/2012 au bureau du SILA, soit + 100 % de dépassement, puis 2,8 M€ « valeur 2011 » à la réunion CD/SILA du 6/03/2016) pour les 2,2 km de Menthon aux Granges de Talloires (tranche T4 de 2014). À Veyrier, la section bidirectionnelle inutile (car elle ne fait que reculer la descente vers le lac pour la fréquentation massive des plages ou l'usage de la route de la Tournette - à vitesse limitée - pour les cyclo-touristes et cyclo-sportifs) entre les Pensières et le rond-point des Pérouzes vient d'être réévaluée, pour moins de 800 m, à 4,7 M€ (soit 5 900 €/m linéaire) au bureau du SILA du 25/04/2016 alors qu'elle avait été budgétée à 2,2 M€ lors de la réunion CD-SILA du 6/03/2013 (soit + 114 % en trois ans); pas encore mise en chantier, ses travaux titanesques ont été avancés à septembre 2016; pour en forcer, à tout prix, le passage? Nous avons proposé, à défaut de suppression, deux bandes cyclables de part et d'autre de la chaussée des voitures, en lecture du code de la route, ce qui aurait permis d'économiser la moitié de l'emprise bitumée correspondante.

Au global, le coût pour la rive Est devrait atteindre, à la date de notre audit et sauf action correctrice, 41,820 M€, soit un dérapage de + 87 % par rapport à la conférence de presse des bâtisseurs en 2012 et + 93 % par rapport à la DUP. Un cas d'école sur la rigueur de la gestion des finances départementales ou le sérieux de ses études préalables. Devrait-on aussi s'interroger sur la légalité du co-financement par le SILA d'une voie qui, devenue « verte » sur 70 % de son parcours, n'entre plus précisément dans sa mission réglementaire, ni dans ses compétences optionnelles ?

Nous avons tous besoin d'air ! Pas de pollution, ni de voitures !

Cyclistes, nous pédalons le nez dans les gaz d'échappement dans les côtes de Chavoire, Menthon et Talloires, comme avant. Le plus important n'est cependant pas là, mais dans le dossier d'enquête publique qui fait état pour le secteur du petit lac « d'une saturation croissante, car la RD 909a a des caractéristiques géométriques insuffisantes pour assurer une telle circulation dans des bonnes conditions de sécurité »; les « simulations (acoustiques. Ndlr) ont été réalisées à partir des trafics futurs (2020) de 15320 véhicules/jour et 5 % de poids lourds ». Les travaux en délicatesse avec la stricte légalité sur la

section de la route D909a, entre lac (loi littoral), montagne (loi montagne) et espaces boisés (classés), auraient-ils eu pour objet initial d'en modifier la « géométrie » pour accueillir un trafic routier 2,3 fois supérieur à la moyenne (6 758 véhicules) observée des années 2008-2014 (comptages Conseil général) avec 4,5 fois plus de camions (765 PL en 2020 vs 170 comptés en moyenne 2008-2014)? Afin d'équilibrer le trafic routier grandissant de l'axe Faverges – Annecy des deux rives du Lac saturées (avec 28 449 véhicules/jour en pointe à Sevrier sur la RD 1508 et 23 449 véhicules/jour à Veyrier sur la RD 909 selon les comptages 2013 du CG 74)? Puis d'absorber partiellement la hausse programmée de la circulation liée au projet de Tunnel rive Ouest la reliant à un nœud routier de 100 000 véhicules par jour ? (hausse de + 26 % à + 61 % selon les trois études successives TTK, Systra, BG Conseil, les communes traversées et les sens de circulation). C'est ce qui se cache malheureusement derrière le maître-mot officiel, qui ne trompe aucun spécialiste des transports, de « fluidification » du trafic automobile avec des voiries rectifiées débarrassées des cyclistes mis à côté, mais pas des microparticules, des GES, du bruit... Pour confirmation le tronçon T5 (909 à Veyrier) permettrait d'augmenter le trafic journalier moyen de + 2 400 véhicules (20 000 vs 17 592 actuellement).

Nous sommes obstinément démocrates et légalistes !

C'est pourquoi nous avons rencontré le Vice-Président du CD 74 en charge du projet d'infrastructure et les conseillers départementaux du canton de Faverges ainsi que le Président du SILA avec ses équipes pour leur faire part de nos inquiétudes pour la sauvegarde du Lac, l'économie touristique, la qualité de vie des habitants, la sécurité et l'agrément des cyclistes. Et aussi attirer leur attention sur les points litigieux, dont la prorogation « automatique » de la DUP alors qu'une nouvelle enquête publique aurait été d'usage du fait des « débordements » observés. Nous les remercions de leur accueil, mais constatons avec regret que les propositions de tracés alternatifs et les solutions d'amélioration des associations de la société civile, qui comptent dans leurs rangs des cyclistes, des ingénieurs, des architectes, des financiers et des juristes ne sont jamais prise en considération par des responsables politiques locaux détenteurs décennaux de multiples mandats, guettés par l'aggravation de la certitude d'avoir toujours raison. Contre leurs administrés. On se consolera en lisant, à propos de la Charte de développement durable du bassin annécien que « pour les aménagements cyclables, la Région est en désaccord avec les choix d'aménagements retenus ».

Olivier Labasse



*Lettre de Georges Pompidou,
Président de la République Française
à Jacques Chaban Delmas,
Premier Ministre, en date du 17 juillet 1970*

Mon cher Premier Ministre,

J'ai eu, par le plus grand des hasards, communication d'une circulaire du Ministre de l'Équipement -Direction des routes et de la circulation routière- dont je vous fais parvenir photocopie. Cette circulaire, présentée comme un projet, a en fait déjà été communiquée à de nombreux fonctionnaires chargés de son application, puisque c'est par l'un d'eux que j'en ai appris l'existence.

Elle appelle de ma part deux réflexions : La première, c'est qu'alors que le Conseil des Ministres est parfois saisi de questions mineures telles que l'augmentation d'une indemnité versée à quelques fonctionnaires, des décisions importantes sont prises par les services centraux d'un ministère en dehors de tout contrôle gouvernemental ; la seconde, c'est que, bien que j'ai plusieurs fois exprimé en Conseil des Ministres ma volonté de sauvegarder "partout" les arbres, cette circulaire témoigne de la plus profonde indifférence à l'égard des souhaits du Président de la République.

Il en ressort, en effet, que l'abattage des arbres le long des routes deviendra systématique sous prétexte de sécurité. Il est à noter par contre que l'on n'envisage qu'avec beaucoup de prudence et à titre de simple étude, le déplacement des poteaux électriques ou télégraphiques.

C'est que là, il y a des administrations pour se défendre. Les arbres, eux, n'ont, semble-t-il, d'autres défenseurs que moi-même et il apparaît que cela ne compte pas. La France n'est pas faite uniquement pour permettre aux Français de circuler en voiture, et, quelle que soit l'importance des problèmes de sécurité routière, cela ne doit pas aboutir à défigurer son paysage.

D'ailleurs, une diminution durable des accidents de la circulation ne pourra résulter que de l'éducation des conducteurs, de l'instauration des règles simples et adaptées à la configuration de la route, alors que complication est recherchée comme à plaisir dans la signalisation sous toutes ses formes. Elle résultera également des règles moins lâches en matière d'alcoolémie, et je regrette à cet égard que le gouvernement se soit écarté de la position initialement retenue.

La sauvegarde des arbres plantés au bord des routes -et je pense en particulier aux magnifiques routes du Midi bordées de platanes- est essentielle pour la beauté de notre pays, pour la protection de la nature, pour la sauvegarde d'un milieu humain.

Je vous demande donc de faire rapporter la circulaire des Ponts et Chaussées et de donner des instructions précises au Ministre de l'Équipement pour que, sous divers prétextes (vieillesse des arbres, demandes de municipalités circonvenues et fermées à tout souci d'esthétique, problèmes financiers que posent l'entretien des arbres et l'abattage des branches mortes), on ne poursuive pas dans la pratique ce qui n'aurait été abandonné que dans le principe et pour me donner satisfaction d'apparence.

La vie moderne dans son cadre de béton, de bitume et de néon créera de plus en plus chez tous un besoin d'évasion, de nature et de beauté. L'autoroute sera utilisée pour les transports qui n'ont d'autre objet que la rapidité. La route, elle, doit redevenir pour l'automobiliste de la fin du vingtième siècle ce qu'était le chemin pour le piéton ou le cavalier : un itinéraire que l'on emprunte sans se hâter, en en profitant pour voir la France. Que l'on se garde donc de détruire systématiquement ce qui en fait la beauté !

Georges Pompidou

Amis des arbres

En juin 1903, dans la clairière du Crêt-du-Maure, dans les prés qui entourent l'habitation du garde de la forêt, une grande fête fut donnée par l'association de la Société des Amis des Arbres. Banquet, conférence, représentation avaient attiré la foule qui s'était installée jusque sous les sapins.

De hauts personnages avaient répondu à l'appel des organisateurs. Parmi ceux-là, le célèbre académicien André Theuriet, qui était alors en villégiature à Talloires, avait bien voulu écrire et dire lui-même devant le nombreux auditoire la pièce de vers ci-dessous :

Puisque nous voilà tous, en la saison des nids,
Comme un immense chœur antique réunis
Sous le dôme feuillu de la forêt tranquille,
Jeunes ou vieux, enfants des bourgs ou de la ville,
O mes amis, chantons les arbres et chantons
La majesté des bois sonores et profonds.
Voici le temps où leur royaume se décote
De plus de poésie et de grâces encore :
- Les taillis sont fleuris et verts comme un jardin ;
Le regard réjoui plonge ainsi qu'en un bain
Dans l'épaisseur de l'herbe et la fraîcheur des combes ;
Les derniers rossignols et les douces palombes,
Les loriots avec les grives, tour à tour,
Mêlent l'enchantement de leurs hymnes d'amour
Aux carillons épars des cloches des dimanches,
Tandis que par le souple écartement des branches,
Tout là-bas, le miroir du lac qui transparait
Envoie un large et bleu sourire à la forêt.

Donc unissons nos voix, amis, comme il est juste,
Pour célébrer l'honneur de l'arbre et de l'arbuste.
Ils sont du sol natal la force et la beauté ;
Que chacun d'eux par nous soit dignement chanté.

Loués soient les grands pins dont les aiguilles grises
Soupirent comme un luth plaintif au vent du soir,
Et les sapins pareils à des flèches d'églises,
Qui répandent dans l'air une odeur d'encensoir.

Louons les chênes fiers et branchus !... Sous leur voûte,
À midi, le soleil glisse à peine un trait d'or
Fugace ; l'eau du ciel y filtre goutte à goutte
Et la source à leurs pieds nouveaux prend son essor.

Elle s'épanche et donne à toute créature
Un renouveau de sève et de jeune vigueur ;
Louons donc la belle eau chaste, chantante et pure
Qui féconde la terre et qui nourrit la fleur.

Louons aussi le hêtre où la faîne foisonne,
Le hêtre, gai décor des massifs forestiers ;
Et le dur châtaignier dont les fruits, à l'automne,
Pleuvent, bruns et luisants, dans l'herbe des sentiers ;

Et le bouleau qui tremble aux marges des allées,
Le pliant noisetier et le saule argenté,
Et le tilleul avec ses corolles ailées
Qui semblent la suave haleine de l'été.

Au peuple merveilleux des arbres, los et gloire !
Pour rendre à chacun d'eux un culte solennel,
Près de la source vive où les oiseaux vont boire,
En plein cœur de futaie, élevons un autel ;

Entourons-le, tenant en main comme des palmes
Les rameaux verts coupés aux pins mélodieux,
Et parmi la feuillée altière des bois calmes,
Selon le rite antique et cher à nos aïeux,
Versons, amis, versons dans nos rustiques verres
Les breuvages dont les Sylvains ont le secret :
Les sucs de la myrtille et ceux des primevères ;
Puis portons tous un toast vibrant à la Forêt :

« O reine de beauté, Forêt, tu nous accueilles
Avec tes bras charmants, fleuris de chèvrefeuilles.
Tu nous ouvres sans peur tes seuils hospitaliers,
Et nous y pénétrons, hardis et familiers,
Tandis qu'autour des fûts vénérables des hêtres
Errent pensivement les ombres des ancêtres,
Et que dans les vapeurs du soleil matinal
Les dryades en chœur semblent mener leur bal,
Aux sons flûtés et clairs d'invisibles fontaines.
O forêt, ô déesse aux grâces souveraines,
Enchanteresse dont les attirants regards
Rayonnent à travers tes longs cheveux épars ;
Du toucher de tes doigts, du souffle de tes lèvres,
Tu panses notre plaie et tu guéris nos fièvres.
En ton giron jonché de sauges et de thym,
Dans la tiédeur des soirs et le frais des matins,
Tu nous prends, maternelle et bonne ; tu nous berces
Avec ton chant d'aïeule... Et nous, races perverses,
Pour te remercier de tes dons infinis,
Nous arrachons tes fleurs et détruisons tes nids,
Nous déracinons l'arbre et tarissons la source.
Ainsi que des pillards, pour remplir notre bourse,
Nous défrichons tes bois de nos ingrates mains,
Féroce et sans souci des lendemains... ».

Venez, fervents Amis des arbres, à notre aide !
Le mal n'est pas encor, grâce à vous, sans remède ;
Venez, n'attendons pas que le sol forestier,
Le vieux sol paternel devienne tout entier
Un aride désert où rôde la couleuvre.
Avant que la cognée ait achevé son œuvre
Songeons à l'avenir et d'un zèle attendri
Restaurons pour nos fils le royaume amoindri.
Agrandissons le cher royaume héréditaire
La forêt, poésie et parfum de la terre.
Au plus profond des bois la Patrie a son cœur ;
Un peuple sans forêts est un peuple qui meurt.
C'est pourquoi tous ici, lorsqu'un arbre succombe,
Jurons d'en replanter un autre sur sa tombe ;
Jurons d'ensemencer les friches dénudées
Que changent en torrents les soudaines ondées,
Et les versants rongés par la dent des troupeaux
Où les rocs décharnés percent comme des os.
Et puissent nos enfants voir aux saisons futures,
Des chênes et des pins les robustes ramures
Onduler sur la plaine et moutonner dans l'air,
Pareils aux flots mouvants et féconds de la mer.

Juin 1903

André Theuriet, in la revue *Lac d'Annecy & vallée de Thônes* n°136 du 14 août 1932.

Le mot de patoué

Dictons de Savoie

Extraits de "Proverbes et dictons de Savoie" de Paul Gichonnet, éditions Rivages (1986).

Cé k'fo la spa fo s'nékwèla.

Celui qui fait la soupe, fait son assiette
(il se sert le premier).

L'arzhan ne lève po, fo po la wonyi.

L'argent ne lève pas. Il ne faut pas le semer.

Ke t'aye melion, ke t'aye meliâr,
gârdâ kake sou diê ton plakar.

Que tu aies millions, que tu aies milliards,
garde quelques sous dans ton placard.



Appel à dons "SAVE" FRAPNA : Préserver l'accès à nos biens communs, le Sol, l'Air, le Vivant, l'Eau, en un mot SAVE !

Comment avons-nous pu en arriver là ? En 4 mois, nous sommes passés de l'euphorie du Grenelle de l'environnement et de la COP 21 à une relégation sans précédent des questions environnementales...

<https://www.helloasso.com/associations/frapna-region/collectes/save>

Courriel
alae@annecy-environnement.fr

Site Internet
annecy-environnement.fr

LAC ET REFLETS N° 116

Une publication de ALAE

ASSOCIATION LAC D'ANNECY
ENVIRONNEMENT

Association d'utilité publique

ALAE, BP 11, 74320 Sevrier
Siège: Mairie de Sevrier

ISSN > 1292-3672

Illustrations > filipandré, Nenny, Gus

Mise en page > *aster,

Impression > Par nos soins

Tirage papier > 100 exemplaires

Diffusion Internet > Libre

Rejoignez ALAE, ou renouvelez votre adhésion pour 2016 !!!

Coupon à envoyer au trésorier: P. Caillet - 13 rue Albert Samain - 74000 Annecy

Paiement par chèque à l'ordre de ALAE. Déduction d'impôts (reçu fiscal envoyé début 2016)

Pour recevoir le semestriel "Lac et Reflets" par la poste (en noir et blanc), joindre 2 timbres de 1,10 €.

Adhésion - Réadhésion à ALAE (avec la revue Lac et Reflets)

Nous vous remercions de votre indispensable soutien !

Individuelle 30€ / Couple 40€ / Soutien (don)€ / Personne morale 50€

Nom

Prénom

Adresse

Code postal Ville

Courriel

Téléphone-s (facultatif)

Date

Signature

